

ARRETE DU MAIRE

N° 2025-36/AG

OBJET : AUTORISATION DU PROJET D'EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITES
INTERCOMMUNALES DE VOLZAC

LE MAIRE DE LA VILLE DE SAINT-FLOUR,

VU le code de l'urbanisme, notamment l'article L324-1 ;

CONSIDERANT le projet d'extension de la zone d'activités (Z.A.) intercommunales de Volzac porté par Saint-Flour Communauté ;

CONSIDERANT la demande faite par Saint-Flour Communauté à l'Etablissement Public Foncier Auvergne d'acquérir pour son compte, les parcelles concernées par ce projet d'extension de la Z.A. de Volzac ;

CONSIDERANT que l'article L324-1 du code de l'urbanisme dispose que « aucune opération de l'Etablissement public ne peut être réalisée sans l'avis favorable de la commune sur le territoire de laquelle l'opération est prévue. Cet avis est réputé donné dans un délai de deux mois à compter de la saisine de la commune » ;

ARRETE

Article 1 : La commune de Saint-Flour sur laquelle se situent les parcelles, autorise le projet d'extension de la Z.A. de Volzac porté par Saint-Flour Communauté.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la Sous-Préfecture de SAINT-FLOUR et fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Ville de Saint-Flour.

Article 3 : Tout recours contentieux à l'encontre du présent arrêté doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié le : **28 MARS 2025**

Fait à SAINT-FLOUR, le 13 Mars 2025

Le Maire,

Philippe DELORT



SECRETARIAT Ville de Saint-Flour

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: vendredi 28 mars 2025 15:58
À: SECRETARIAT Ville de Saint-Flour
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2025-36

'.: Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2025-36, télétransmis par Sarah COSTEROUSSÉ.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250328-2025-36-AR.

Informations sur l'acte

Numero : 2025-36

Objet : Autorisation du projet d'extension de la zone d'activités intercommunales de Volzac

Date de décision : 28/03/2025

Date de transmission : 28/03/2025

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine / 3.5. Autres actes de gestion du domaine public

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>